2008-00552/

Imprimer

1996/11/21 Stabilité de la situation de l'affichage à Montréal

Québec, le 21 novembre 1996. – Le paysage linguistique montréalais est resté stable entre 1995 et 1996. Telle est la principale constatation qui ressort de l'étude sur l'évolution du statut des langues dans l'affichage à Montréal, 1995-1996 qui a été rendue publique par la présidente du Conseil de la langue française, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, et par la présidente de l'Office de la langue française, Mme Nicole René.

Cinq conclusions se dégagent de l'étude :

1. De 1995 à 1996, il y a une grande stabilité du paysage linguistique montréalais. Les différences apparentes que l'on constate d'une année à l'autre sont, somme toute, peu importantes.

2. En 1996 comme en 1995, on trouve du français sur la devanture de presque tous les commerces de l'île de Montréal (94 % des commerces).

3. Si l'on envisage l'ensemble de l'île de Montréal, l'unilinguisme français dans les messages ne varie pas d'une année à l'autre : il se maintient à 84 %. Quand on analyse l'unilinguisme français dans les messages selon les quatre zones de l'enquête, on constate des variations qui surpassent de peu l'erreur échantillonnale.

4. La proportion des commerces en infraction demeure la même en 1996 qu'en 1995.

5. En 1996 comme en 1995, la conformité générale des raisons spéciales à la loi et aux règlements se situe entre 85 % et 88 % dans l'ensemble de l'île.

Dans le mémoire soumis à la Commission de la culture sur le projet de loi 40, en août dernier, le Conseil déclarait que, « sur la base du bilan de la situation linguistique de mars 1996, il n'y a pas lieu de modifier la loi régissant l'usage des langues dans l'affichage public et la publicité commerciale » (p. 34) à moins que la situation ne se dégrade. La situation du statut des langues dans l'affichage, décrite par la présente étude, demeure stable. « À la lumière de ces résultats, de déclarer la présidente du Conseil de la langue française, Mme Nadia Brédimas-Assimopoulos, et la présidente de l'Office de la langue française, Mme Nicole René, il n'y a pas lieu de modifier le régime actuel de l'affichage. En revanche, il faut continuer de suivre de près la situation. »